

Plan d'action climatique 2026–2029

Avril 2026

France Care reconnaît l'urgence climatique comme un enjeu de santé publique. Le présent plan formalise son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et décline objectifs, actions et indicateurs, calibrés à son activité de service numérique et compatibles avec l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris.

1. Objet et périmètre

1.1 Objet

Le présent document constitue le plan d'action climatique de France Care. Il formalise l'engagement de l'entreprise en faveur de la lutte contre le changement climatique et décline les actions, ressources et indicateurs associés. Il constitue la déclinaison opérationnelle, sur le volet climat, de la Charte environnementale et développement durable, et s'inscrit dans l'objet de mission de France Care établi au titre de l'article L.210-10 du Code de commerce.

1.2 Périmètre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) considérées sont réparties selon les trois scopes du GHG Protocol :

- Scope 1 — émissions directes : négligeables (absence de combustion fixe, absence de flotte de véhicules) ;
- Scope 2 — émissions indirectes liées à l'énergie : part marginale (pas de locaux énergivores, télétravail majoritaire) ;
- Scope 3 — émissions indirectes amont et aval : principale source d'émissions — numérique (hébergement, cloud, équipements), télétravail des collaborateurs, déplacements professionnels occasionnels, achats limités.

1.3 Principe de proportionnalité

France Care est une petite structure de service numérique dont l'empreinte environnementale est mineure par construction : ni flotte de véhicules, ni locaux énergivores, ni chaîne logistique matérielle, ni activité industrielle. Le présent plan est calibré à cette réalité : il privilégie la mesure et la préservation des pratiques structurellement sobres déjà en place, plutôt que des engagements chiffrés

disproportionnés par rapport à l'empreinte réelle. À mesure que l'entreprise se développera, le plan sera révisé pour ajuster le niveau d'engagement à l'empreinte constatée.

2. Définitions

ADEME	Agence de la transition écologique. Publie la méthode Bilan Carbone® et met à disposition des outils gratuits de mesure des émissions de GES.
Accord de Paris	Accord international adopté en 2015 (COP21) fixant l'objectif de limiter le réchauffement climatique mondial à +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
Bilan carbone simplifié	Inventaire des émissions de GES d'une organisation selon les scopes 1, 2 et 3 pertinents, réalisé avec la méthode ADEME adaptée aux petites structures.
GES	Émissions de gaz à effet de serre, exprimées en tonnes équivalent CO ₂ (tCO ₂ e).
GHG Protocol	Standard international de comptabilisation des émissions de GES. Définit les scopes 1, 2 et 3.
SMART	Méthode de formulation des objectifs : Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents, Temporels.

3. Engagements, objectifs et plan d'action

3.1 Engagement

France Care reconnaît l'urgence climatique comme un enjeu de santé publique. Les dérèglements climatiques affectent directement la santé des populations : vagues de chaleur, qualité de l'air, pression sur les systèmes de soin. À ce titre, la contribution à la lutte contre le changement climatique s'inscrit dans l'objet social de l'entreprise.

France Care souscrit à l'ambition de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et inscrit son activité dans une trajectoire compatible avec cet objectif. France Care a notamment souscrit un contrat d'électricité verte avec garanties d'origine pour ses locaux.

3.2 Diagnostic initial

Un bilan carbone simplifié selon la méthode ADEME sera établi d'ici fin 2027, échéance choisie pour des raisons opérationnelles. Il constituera la baseline de référence et sera annexé au plan. Dans l'attente, le plan s'appuie sur une évaluation qualitative : l'empreinte est dominée par le numérique (hébergement, postes de travail) et, de manière marginale, par les déplacements occasionnels.

3.3 Objectifs SMART

Les objectifs ci-dessous sont des engagements de moyens et de mesure, proportionnés à l'empreinte réelle de France Care.

Axe	Objectif	Indicateur	Échéance
Mesure	Établir un bilan carbone simplifié (méthode ADEME) couvrant les scopes 1, 2 et 3 pertinents pour l'activité de service numérique.	Bilan réalisé et publié	Fin 2027
Sobriété structurelle	Maintenir le modèle opérationnel structurellement sobre : télétravail majoritaire, absence de flotte, hébergement HDS, pas de locaux énergivores.	Modèle maintenu (revue annuelle)	En continu
Énergie	Maintenir un contrat d'électricité verte avec garanties d'origine pour les locaux.	Contrat actif (revue annuelle)	En continu
Numérique	Intégrer un critère environnemental lors du prochain renouvellement des contrats d'hébergement cloud et des choix d'équipements de travail.	Critère intégré au prochain cycle	2027-2028
Sensibilisation	Proposer au moins une action annuelle de sensibilisation climatique aux collaborateurs.	Action réalisée / an	Annuel
Gouvernance	Inscrire un point climatique au rapport annuel du comité de mission à compter de l'exercice 2026.	Point inscrit au rapport annuel	Annuel dès 2026

3.4 Plan d'actions

Les actions retenues s'appuient sur les ressources et les pratiques existantes, sans mobilisation de moyens supplémentaires significatifs.

Levier	Action	Horizon
Mesure	Réaliser le bilan carbone simplifié via la méthode ADEME, en s'appuyant sur les outils gratuits mis à disposition par l'Agence.	Fin 2027
Mobilité	Privilégier le train pour les déplacements professionnels éligibles et favoriser la visioconférence lorsque c'est pertinent.	En continu
Énergie	Souscrire et maintenir un contrat d'électricité verte avec garanties d'origine couvrant la consommation des locaux.	En continu
Numérique	Privilégier les serveurs hébergés en France avec certification environnementale ; favoriser la téléconsultation ; intégrer le critère environnemental aux arbitrages SI lors des prochains renouvellements.	Au fil des cycles

Levier	Action	Horizon
Bureau et papier	Dématérialiser les processus administratifs et limiter les impressions papier.	En continu
Fin de vie des équipements	Recycler systématiquement les équipements informatiques en fin de vie (D3E) via les filières agréées.	Au fil des cycles
Achats responsables	Adopter progressivement une politique d'achats responsables privilégiant les fournisseurs locaux et les critères environnementaux.	2027 et au-delà
Sensibilisation	Organiser une action annuelle d'information ou d'échange sur les enjeux climatiques.	Annuel

3.5 Ressources allouées

Conformément au principe de proportionnalité, la mise en œuvre du plan repose sur une mobilisation légère des ressources internes, sans création de fonction dédiée ni de ligne budgétaire spécifique.

Type de ressource	Modalités
Humaine	Ressources internes mobilisées au fil de l'eau, sans création de poste dédié. La Directrice Expérience et Impact Social assure la coordination opérationnelle ; la fonction référente SI intègre la dimension climat aux arbitrages système d'information ; la Présidence arbitre au niveau stratégique.
Technique	Outillage ADEME mis à disposition gracieusement (méthode Bilan Carbone® simplifiée, calculateurs sectoriels). Pas de solution logicielle dédiée à ce stade.
Financière	Aucun budget dédié spécifique. Les actions s'inscrivent dans les ressources courantes. Les investissements éventuels seront évalués au cas par cas.
Partenariale	Appui méthodologique gratuit de l'ADEME. Retours d'expérience partagés dans les réseaux professionnels (Impact France, CJD, Femmes 3000) fréquentés par la direction de France Care.

3.6 Engagement des parties prenantes

France Care associe ses parties prenantes au plan climatique via les instances et canaux existants, sans créer de dispositif spécifique.

Partie prenante	Modalités d'engagement
Collaborateurs	Information annuelle sur les enjeux climatiques et le plan d'action. Dialogue informel intégré aux rituels d'équipe existants.
Comité de mission	Point climatique intégré au rapport annuel publié au titre de l'entreprise à mission.
Comité consultatif scientifique	Consulté au cas par cas sur la matérialité climatique des parcours santé.
Prestataires et fournisseurs	Prise en compte du critère environnemental lors des renouvellements de contrats.

Partie prenante	Modalités d'engagement
Partenaires B2B	Partage du plan et des avancées via les canaux existants.
Bénéficiaires et grand public	Diffusion via les canaux publics standards : site france-care.fr et rapport annuel du comité de mission.

4. Références réglementaires

- Accord de Paris (2015) — objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C
- Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi PACTE) — statut d'entreprise à mission
- Article L.210-10 du Code de commerce — rapport annuel du comité de mission
- Loi Énergie-Climat n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 — neutralité carbone à horizon 2050
- Loi LOM n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 — promotion des mobilités propres
- Loi AGECL n° 2020-105 du 10 février 2020 — lutte contre le gaspillage et économie circulaire
- Directive CSRD (UE) 2022/2464 — reporting de durabilité
- Méthode Bilan Carbone® ADEME — outils PME

5. Pilotage et indicateurs

5.1 Gouvernance et suivi

Le comité de mission assure le suivi du plan, dans le cadre de ses attributions légales d'entreprise à mission. Un point climatique est intégré à son rapport annuel.

5.2 Indicateurs de suivi

Indicateur	Modalité de mesure	Fréquence
Bilan carbone simplifié	Réalisé / en cours / non démarré	Annuelle
Action de sensibilisation	Réalisée / non réalisée	Annuelle
Point climat au rapport du comité de mission	Oui / non	Annuelle
Intégration critère environnemental aux renouvellements SI	Oui / non / non applicable	Au fil des cycles
Contrat d'électricité verte	Actif / non actif	Annuelle

5.3 Publication et cycle de révision

Le présent plan est publié en accès libre sur france-care.fr et joint au rapport annuel du comité de mission. Il est révisé au minimum tous les 36 mois — prochaine révision : avril 2029. Une révision anticipée peut être déclenchée en cas d'évolution significative

de l'activité, d'évolution réglementaire, ou de disponibilité de la baseline ADEME avant 2029.

Plan approuvé par la Présidente — Avril 2026.

France Care est la marque de Care Connect SAS, entreprise à mission au sens de la loi PACTE — SIREN 932 254 527.